

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2007

LIBERTÉS DES UNIVERSITÉS - (n° 71)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 100

présenté par

M. Mamère, M. Braouezec, Mme Billard, Mme Fraysse, M. Yves Cochet et M. de Rugy

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 11 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le droit de veto du président remet en cause la fonction publique d'État. Ce pouvoir participe d'un pouvoir absolu.